



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement du plan de lutte contre la maladie de Lyme

Question écrite n° 3539

Texte de la question

M. Éric Alauzet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le financement du plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathologies transmises par les tiques lancé par le gouvernement précédent en septembre 2016. Dans un rapport de 2014, le Haut Conseil de la santé publique a admis l'absence de fiabilité des tests utilisés pour diagnostiquer cette maladie. En 2014, le nombre de nouveaux cas en France a été estimé à 26 146 personnes. Le 29 septembre 2016 a été lancé un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathologies transmises par les tiques en vue d'améliorer la prise en charge des malades, et de développer les connaissances sur les maladies transmises par les tiques. Il met en œuvre des mesures concrètes en matière de prévention, de diagnostic et de soins avec l'élaboration d'un protocole national afin de répondre aux besoins immédiats des malades. L'axe stratégique 5 de ce plan, intitulé « Mobiliser la recherche sur les maladies transmises par les tiques » et impliquant les unités de recherche des Établissements publics scientifiques et techniques (EPST, Inserm, CNRS, INRA), revêt une importance particulière tant la recherche sur le sujet reste insuffisante aujourd'hui. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 19 janvier 2017 mais aucune précision sur la durée et le financement du plan n'avait alors été apportée. Avec l'ouverture d'un nouveau quinquennat, la question du financement de ce plan est restée sans réponse. Bientôt un an après le premier comité de pilotage, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les moyens financiers qui seront mobilisés et sur quelle durée. Enfin, il lui demande également si la demande des associations concernant l'inscription de cette maladie dans la liste des affections de longue durée sera satisfaite.

Texte de la réponse

La ministre des solidarités et de la santé est engagée dans la pleine reconnaissance de la maladie de lyme et pour une prise en charge efficace des patients. Depuis janvier 2017, un plan de lutte contre la maladie de lyme a été mis en place avec pour objectifs de renforcer la prévention, d'améliorer et d'uniformiser la prise en charge des patients et de soutenir les études. En lien avec l'agence nationale de santé publique, de nombreuses actions de prévention ont été menées cet été : documents à destination du grand public et des enfants, spots radio, panneaux d'information installés à l'orée des forêts domaniales, application téléchargeable de signalements des piqûres de tiques. Cet effort sera renouvelé tous les ans afin de maintenir la population informée et attentive aux piqûres de tiques. En outre, la direction générale de la santé a saisi la Haute autorité de santé (HAS) afin d'optimiser et d'harmoniser la prise en charge et le suivi de la maladie sur l'ensemble du territoire. A partir d'une approche globale, entomologique et environnementale, ces travaux s'appuient sur les données scientifiques internationales disponibles, les recommandations étrangères et les protocoles existants. Les travaux pour l'élaboration d'un protocole national de diagnostic et de soins seront rendus pour la fin de l'année 2017. D'ores et déjà, des consultations spécialisées se mettent en place, notamment à Nantes et à Strasbourg, et le dispositif sera élargi dès la parution du protocole national de diagnostic et de soins, en lien avec les agences régionales de santé. L'évaluation des performances des tests actuellement sur le marché est réalisée par le centre national de référence des borrélias et la recherche est mobilisée sur le développement de nouveaux outils diagnostiques. Enfin, une mission de recherche étudie la physiopathologie de la maladie de

Lyme qui vise à connaître l'ensemble des pathogènes transmis à l'homme par les tiques, en particulier « Ixodes ricinus », pour en faire le diagnostic.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3539

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6062

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6394